MESURES D'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

EN CAS DE DÉVERSEMENTS D'HYDROCARBURES PAR DES NAVIRES

Les navires dans les eaux canadiennes doivent signaler immédiatement les déversements d'hydrocarbures à la Garde côtière canadienne (GCC), et les pollueurs sont responsables de nettoyer le déversement et d'en assumer les coûts. Chaque cas de déversement d'hydrocarbures est unique; par conséquent, la méthode de travaux de nettoyage varient en fonction de nombreux facteurs, dont les conditions météorologiques, l'emplacement et l'ampleur du déversement. Lorsqu'un déversement d'hydrocarbures est signalé, la GCC dirige l'intervention en tant que commandant d'intervention fédéral. Son équipe évalue la situation initiale et avise les partenaires d'intervention. Ces partenaires d'intervention comprennent Transports Canada (TC), Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), Pêches et Océans Canada, des organismes certifiés en intervention en cas de déversements d'hydrocarbures, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les collectivités autochtones et côtières. Une fois le nettoyage achevé, le gouvernement du Canada enquête sur l'application de la loi et les causes du déversement et travaille avec le pollueur et les partenaires d'intervention à l'élaboration d'un plan de rétablissement à long terme.

Les navires dans les eaux canadiennes doivent signaler immédiatement les déversements d'hydrocarbures à la Garde côtière canadienne et le pollueur doit payer les coûts du nettoyage du déversement d'hydrocarbures. Il pourrait aussi devoir assumer d'autres coûts selon les lois canadiennes.

La Garde côtière canadienne dirige l'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures en milieu marin et travaille avec des partenaires pour assurer une intervention appropriée en cas d'incidents, et au moyen d'équipement pour confiner et nettoyer le déversement.

Le système de commandement des interventions: La GCC réunit l'ensemble des intervenants, des collectivités et des gouvernements afin qu'ils coordonnent les activités. Les collectivités autochtones et côtières participent à une intervention et aident à déterminer les priorités sur les plans environnemental, culturel et économique.

Les organismes d'intervention: Quatre organismes certifiés par TC et financés par l'industrie fournissent des services de nettoyage de déversement à l'industrie du transport.

Les aéronefs et les experts du Programme national de surveillance aérienne: Ils repèrent les déversements d'hydrocarbures et assurent la surveillance aérienne pendant le nettoyage. Ils cartographient l'avancement du nettoyage.

Les cartes et les radars: Les partenaires d'intervention utilisent des cartes marines électroniques et des données océanographiques de haute résolution pour cerner les zones qui présentent des risques élevés ainsi que le trafic maritime et pour gérer les efforts d'intervention.

Les centres de Services de communication et de trafic maritimes et les postes de la Garde côtière: Les centres d'opérations surveillent les incidents 24 h sur 24, 7 jours sur 7, sur toutes les côtes au moyen des communications radar et radio. Ils appuient le commandant d'intervention unifié dans la réalisation des activités d'intervention à la suite d'un déversement. Les outils, les navires et l'équipement sont près du littoral pour y avoir accès immédiatement.

Les inspecteurs de la sécurité maritime du gouvernement fédéral inspectent le navire et peuvent le retenir au besoin. Ils s'assurent que le navire mène ses activités dans le respect des règles canadiennes et internationales. Ils supervisent les plans d'intervention et les opérations d'assistance du propriétaire du navire.

Le nettoyage des berges: Les partenaires d'intervention peuvent retirer les débris, faire dévier le déversement au moyen de barrages flottants ou retenir le déversement le long des berges.

L'indemnisation pour les opérations de nettoyage rembourse les collectivités et les partenaires d'intervention au besoin ou s'il y a lieu.

Les agents de l'environnement et les biologistes de la faune du gouvernement fédéral présentent des avis scientifiques aux partenaires d'intervention au sujet du nettoyage, des conditions météorologiques et de la trajectoire des hydrocarbures. Ces avis comprennent des renseignements sur le nombre d'animaux sauvages marins et côtiers dans la zone.

OUTILS UTILISÉS PAR LES PARTENAIRES D'INTERVENTION POUR LE NETTOYAGE DES HYDROCARBURES SUR L'EAU:

BARRAGES FLOTTANTS:
Ils limitent la propagation des hydrocarbures sur l'eau, les dévient des zones fragiles, et confinent le déversement en vue de sa récupération.

SORBANTS:
Ces substances permettent de récupérer les hydrocarbures en les absorbant. Elles sont ensuite retirées de l'eau.

ÉCRÉMEURS MÉCANIQUES:
Ils récupèrent les hydrocarbures sur la surface de l'eau et les pompent dans des réservoirs de stockage comme des barges.

SOUS L'EAU:
On a recours à des sonars, à des systèmes de visualisation et à des plongeurs pour déterminer les répercussions sous-marines. Les partenaires d'intervention peuvent alors procéder à des travaux d'aspiration, d'absorption et de dragage.

PLAN DE PROTECTION DES OCÉANS canada.ca/protegeons-nos-cotes

Gouvernement du Canada Government of Canada

Canada